

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE Marie-Angélique COTTER François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Benoît PIARD, Dominique SAVARY.

Absents excusés : Jean-Christophe MICHALET (Pouvoir à Y. AUGER), Frédéric OLLITRAULT (pouvoir à M-A COTTER), Jérémie PIARD.

Absents : Fabien MOREL, Lise MARTIN.

Secrétaire de séance : Denis MARTIN.

Également présents : Des parents d'élèves du RPI La Rixouse - Villard-sur-Bienne.

1) Approbation du compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2022 comporte une erreur dans son dernier paragraphe concernant les écoles. En effet, le renseignement « Il n'est plus question de fermer de classe au SIVOS La Rixouse – Villard sur Bienne » concernait la réunion du 17 janvier 2022, avec l'Inspecteur de circonscription de St-Claude à laquelle ont participé Mme COTTER, Mme le Maire d'Avignon et M. BONIN et non la réunion du 25 janvier (M. OLLITRAULT n'a pas participé à la réunion du 17 janvier pour raisons de santé).

Le compte rendu sera modifié pour tenir compte de cette remarque. Le compte-rendu modifié est approuvé à l'unanimité.

2) Protocole d'accord / Retrait de Villard-sur-Bienne, de la CCHJSC

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a repris contact pour négocier le retrait de Villard-sur-Bienne de leur groupement de communes, ainsi que la loi le prévoit et ne porte que sur l'investissement. A la 1^{ère} réunion, la CCHTSJ demandait 120 000 €, ramené à 62 500 € puisque le remboursement de la Maison de santé était incluse dans le 1^{er} calcul, alors l'emprunt est commencé depuis très peu de temps et n'avait pas à entrer en ligne de compte.

M. AUGER a alors proposé que la Commune verse 40 000 tout de suite, en une seule fois ou 62 500 sur 5 ans.

La Communauté de Communes HTSC a opté pour la proposition sur 5 ans. Accord à l'unanimité moins une abstention.

3) Retrait du SIVOS de la Rixouse – Nanchez-Villard sur Bienne

Avant de donner la parole aux Parents d'élèves du RPI La Rixouse - Villard-sur-Bienne présents dans la salle, M. AUGER fait part à l'assemblée de 2 lettres arrivées en mairie au sujet des écoles, de possibles fermetures de classes et des informations qui circulent.

M. le Maire tient à faire quelques remarques préalables :

- Il n'a pas apprécié les invectives envers les élus de Nanchez, lors de la réunion publique du 17 mars.
- La commune n'a aucun pouvoir sur le maintien ou non des classes. C'est de la compétence de l'Education Nationale, la Région ayant à sa charge l'organisation des transports et les Communes le coût et l'entretien des bâtiments,
- Il n'y a plus de carte scolaire, les parents peuvent inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix ; d'ailleurs, depuis la fermeture de l'école de Chaux, les enfants de Chaux des Prés vont à Grande-Rivière – Château ou à Prénoval, et cela n'a pas fait mourir le village.
- Il y a 2 mois et demi, nous n'avions pas de soucis avec les écoles. C'est lors de la réunion du 25 janvier, à St-Laurent que l'inspecteur de circonscription signale des effectifs trop faibles, qu'il ne veut plus de classes à plus de 2 niveaux. Pas simple non plus : Nanchez a à faire avec 2 inspecteurs différents (Saint-Claude et Champagnole) pour ses écoles,
- Le RPI fonctionnera normalement pour la rentrée 2022-2023,
- Le courrier adressé à M. le Président du SIVOS Villard la Rixouse a été rédigé pour montrer le mécontentement des élus de Nanchez suite à la réunion organisée par les élus de la Rixouse, où seul Nanchez était responsable de la fermeture des classes. Le Conseil ne prendra pas position ce soir, pour sortir ou pas du RPI La Rixouse – Villard sur Bienne.

Les Maires doivent essayer de trouver des solutions. On dénombre 26 enfants au RPI de La Rixouse – Villard. 52 élèves à l'école de Grande Rivière Château. La question est bien là de savoir quelle solution trouver pour garder les écoles de Grande-Rivière – Château, de Prénoval et de la Rixouse-Villard.

- Le rapprochement avec Avignon, 3 mois après la réunion d'octobre 2021, on ne savait toujours pas combien cela pouvait concerner d'enfants.

De toute façon, les solutions qu'on trouvera risquent de ne pas durer longtemps non plus.

- Par ailleurs, dans l'hypothèse où le RPI de la Rixouse – Villard sur Bienne ferme, il n'y aurait plus une école dans toute la vallée entre St-Claude et Morbier. Les élus ne laisseront pas faire cela. Et avec la flambée des carburants, pas sûr que la Région, gestionnaire des transports scolaires, ne monte pas, elle aussi au créneau.

Les Parents d'élèves ont exprimé leurs inquiétudes et leur incompréhension, après la réunion du 17 janvier, le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier, un article de presse paru dans le Progrès en février et entendent bien lutter

contre la fermeture de leurs classes (La Rixouse et Villard sur Bienne). Ils demandent à ce que les écoles soient prises en considération.

4 enfants seraient susceptibles de venir sur Prénovel.

C. BRUNEEL demande aux parents de confirmer si leur demande est de travailler, dans l'année qui vient, sur un rapprochement avec Avignon, pour ramener des enfants au RPI de La Rixouse - Villard. Réponse par l'affirmative.

Le point 3 de l'ordre du jour est reporté.

4) Vote du Compte Administratif 2021 (2 budgets)

Présentation des comptes 2021 du budget communal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				473 955.27		473 955.27
Opérations de l'exercice	1 278 844.26	1 267 365.14	852 141.80	2 409 226.48	2 130 986.06	3 676 591.62
TOTAUX :	1 278 844.26	1 267 365.14	852 141.80	2 409 226.48	2 130 986.06	3 676 591.62
Résultats de clôture		-11 479.12		1 557 084.68		1 545 605.56
Restes à réaliser			713 000.00	713 000.00	713 000.00	713 000.00
TOTAUX CUMULES	11 479.12		1 565 141.80	3 596 181.75	2 843 986.06	4 863 546.89
RESULTATS DEFINITIFS	11 479.12			2 031 039.95		2 019 560.83

Le Compte Administratif principal est légèrement déficitaire en fonctionnement et présente un gros excédent d'investissement du fait de l'encaissement d'un prêt pour la réalisation des travaux du Duchet.

Après présentation, M. le Maire sort pendant le vote de l'assemblée. Voté à l'unanimité.

Présentation des comptes 2021 du budget Assainissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		155 268.06		2 386.96	0.00	155 268.06
Opérations de l'exercice	37 729.45	41 235.40	44 727.19	42 356.00	82 456.64	83 591.40
TOTAUX :	37 729.45	196 503.46	44 727.19	42 356.00	82 456.64	238 859.46
Résultats de clôture		3 505.95		-2 371.19		1 134.76
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		158 774.01		15.77		158 789.78
RESULTATS DEFINITIFS						

Le Compte Administratif Assainissement 2021 est voté à l'unanimité.

Pour le budget Chaufferie créé en novembre 2021, la mise en place ayant demandé un certain temps, il n'y a pas eu d'écritures comptables réalisées en 2021. Le Compte administratif est voté ainsi.

5) Approbation du Compte de Gestion 2021

Les écritures figurant au Compte de Gestion 2021 du Trésorier sont identiques à celles des Comptes Administratifs communaux. Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

6) Vote des taux des taxes

Les bases de Taxe sur le Foncier bâti 2021 passent de 788 363 à 822 100 ; les bases pour la TFNB passent de 143 884 à 148 700. M. le Maire propose d'augmenter les taux de 3%, ce qui porterait les taux de 32.80 à 33.78 % et de 13.01 à 13.40 %. Vote : 11 voix pour, 2 contre, 2 abstentions.

7) Vote du Budget Primitif 2022 (3)

Le Budget Primitif communal 2022 présente les montants de dépenses et de recettes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 271 479.12	5 128 700.00	6 400 179.12
RECETTES	1 277 600.00	7 270 056.95	8 547 656.95
EXCEDENT PREVISIONNEL	6 120.88	2 141 356.95	2 147 477.83

Les remarques principales en dépenses de fonctionnement :

- Reprise du déficit de 2021 : 11 479 €,
- Prévisions en hausse pour l'énergie (électricité, combustibles, carburant),
- Charges de Personnel prévues en année pleine, ainsi que le coût des repas, du fait de la reprise de gestion du Centre de Loisirs de Prénovel,

En recettes de fonctionnement :

- Recettes du Centre de Loisirs de Prénovel qu'on n'avait pas les années d'avant,
- Pas de recettes de location du Duchet, du fait des travaux.

En investissement, les montants des travaux et des subventions, ainsi que le 2^e prêt sont inscrits en totalité.

Le Budget primitif communal est voté à l'unanimité.

Le Budget Primitif Assainissement 2022 présente les montants de dépenses et de recettes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	97 623.00	65 463.00	163 086.00
RECETTES	161 137.78	65 463.00	226 600.78
EXCEDENT PREVISIONNEL	63 514.78	-	63 514.78

Il est prévu en fonctionnement, le traitement des boues des lagunes (60 000 €) et en investissement, reprise du réseau à proximité du Duchet, pour séparer les eaux pluviales, des eaux usées. Budget voté à l'unanimité.

Le Budget Primitif Réseau de chaleur – Chaufferie bois 2022 présente les montants de dépenses et de recettes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	19 830.00	696 000.00	715 830.00
RECETTES	19 830.00	696 000.00	715 830.00
EXCEDENT PREVISIONNEL	-	-	-

Le budget prévoit le fonctionnement sur 2 mois en fin d'année et en investissement, le coût des travaux, les recettes du prêt et des subventions en totalité. Budget Chaufferie voté à l'unanimité.

8) Travaux forestiers 2022

Du fait des estimations, il est proposé de ne pas effectuer tout le programme de travaux.

Ainsi, les travaux forestiers des parcelles n° 5 de Prénovel et n° 6 des Piards sont attribuées à Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE pour, respectivement, 5 792 € HT et 4 144 € HT.

La parcelle n° 19 de Villard-sur-Bienne sont attribués à Christophe FELIX du Frasnais pour 1 298.50 € HT.

Ok à l'unanimité.

9) Projet de couverture téléphonique de l'opérateur ORANGE à Villard-sur-Bienne

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec ATC France, chargé de l'implantation d'un pylone au Pré Parsonnier, à Villard-sur-Bienne. Redevance de 500 € / an. Ok à l'unanimité.

10) Aménagement de l'éclairage public – Les Pessettes à Prénovel / Convention Intervention SIDEC

Du fait de l'extension du Duchet, l'éclairage public doit être revu. L'opération est estimée à 13 363.76 € HT.

Ok à l'unanimité.

11) Etude SIDEC pour établissement d'un scénario de changement de chaudières au Rocher et en mairie de Nanchez

La Comcom La Grandvallière a sollicité le SIDEC, pour étudier la pertinence de chaufferies bois sur des bâtiments de ses communes membres. Elle propose de mutualiser et de passer convention avec le SIDEC, pour une étude complémentaire sur la réalisation d'une chaudière au Rocher et une autre à la mairie de Nanchez, dans l'optique de changer les chaudières

fioul. Du fait de la mutualisation, le coût est de 1 000 € par chaudière. La réalisation de l'étude donnera plus de chances de subventions, en cas de travaux.

M. Le Maire suggère également de faire une demande au SIDEC, de poursuite d'amélioration de l'éclairage public. Accord à l'unanimité.

12) Vente de terrains : Délibération avec les nouveaux n° cadastraux / Vente A. BOUVERET et M. GREGIS

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, M. BOUVERET quitte la séance momentanément et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

Après le passage du géomètre et l'attribution de nouveaux n°, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour vendre à M. Albin BOUVERET, 636 m² de terrain constructible à 28 € / m² et 189 m² de terrain d'aisance, non constructible à 5 € / m², soit = 18 753€.

Idem pour la parcelle pour M. Mathias GREGIS : Le Conseil à l'unanimité, accepte de vendre 199 m² à 25 € / m².

13) Vente de terrain à M. SIMON (à l'ouest de la maison de D. MARTINE, à Prénovel)

Demande d'achat de terrain d'aisance, maxi de 250 m². Accord à l'unanimité de vendre au prix de 25 € / m², les charges de bornage et frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

14) Suivi du lagunage de Prénovel : Nouvelle convention avec l'agence d'ingénierie du Département

Depuis des années, le Conseil Départemental apporte son aide à la surveillance et la gestion du lagunage de Prénovel. Il a décidé de confier cette mission à l'agence d'ingénierie du Département. Accord pour adhésion à l'Agence, pour un coût de 600 € / an. Ok à l'unanimité.

15) Redevance du domaine public / ORANGE

Pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif plafonné 2022 sur le patrimoine arrêté à chaque 31 décembre. Recette 2022 : 1 415 €.

16) Erreur commande de badges : Demande de remboursement de Mme GRENON

Début janvier 2022, Mme GRENON a acheté en ligne, des badges PASS SAISON pour un montant de 286 €, alors qu'elle et sa famille venaient pour un séjour d'une semaine à Prénovel. Elle a repris des badges PASS HEBDO et demande le remboursement des PASS SAISON.

Accord pour rembourser les 286 € de PASS SAISON achetés par erreur.

17) Questions diverses

- **Bilan du service informatique du SIDEC et cotisation 2022** : Globalement, la cotisation évolue très peu d'une année sur l'autre. Elle sera de 5 012 €, en baisse de 1000 € du fait de la sortie du cloud du SIDEC, auquel il faut ajouter 950 € pour l'hébergement des logiciels compta, paie, état-civil... par Berger Levrault.
- **Rapport e-lum 2021 et cotisation 2022** : Cotisation qui baisse légèrement d'année en année, à 4 745 € pour 2022. Il reste encore 64 lampes vétustes (d'où la demande au SIDEC, d'amélioration de l'éclairage public). Après, on pourra demander le label « Village étoilé ».
- **Organisation du bureau de vote** : Pour le seul bureau de vote en mairie de Nanchez, 4 personnes obligatoirement sur chaque créneau horaire.
- **Point sur le chantier du Duchet** : La pose d'éléments préfabriqués a commencé ; d'après l'archi, le bâtiment serait hors d'eau, hors d'air, en juin. Nouveau passage de désamiantage pour 3 semaines (62 m² + 130 m²) (L'entreprise avait démonté avant d'avoir fini...). Indexation des prix sur l'évolution du coût de la construction, Pas d'ouverture cet été ; la sécurité ne serait pas assurée.
- **Point sur le réseau de chaleur** : Les travaux ont commencé, la mairie - salle des fêtes de Prénovel est fermée pour le moment.
- **Rappel extinction EP cet été** : Extinction en service. On laisse passer une saison et après, on verra.
- **Information Réserve Naturelle Régionale** : Après le classement du cours du Nanchez et de ses abords, en réserve naturelle régionale, Mme la Présidente de Région a pris un arrêté pour l'introduction d'une espèce protégée en danger d'extinction en France : La saxifrage œil-de-bouc, petite orchidée jaune.
- **Information sur « l'évaluation climat » des budgets** : Au vu de certains travaux entrepris (chaudière bois, extinction de l'éclairage public), la Commune participe à la réduction des gaz à effet de serre.